



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 3224

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les interrogations exprimées par la FNATH-Moselle, quant aux réparations des maladies professionnelles dues à l'amiante. Elle souhaiterait que toute enquête sur l'exposition à l'amiante - sauf dans les cas où les CPAM connaissent bien ces expositions - implique une interrogation d'un observatoire central détenant l'ensemble des informations disponibles sur la relation entre, d'une part, « emploi - travaux - entreprises » et, d'autre part, l'exposition probable à l'amiante. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3224

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3041